

L'accord NAO signé par la CFDT chez Galitt

La CFDT vous informe des négociations en cours et des nouveautés, en vous abonnant simplement à la liste Essentiel pour cela un seul mail au robot de yahoo, à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr ! Transmettez autour de vous !

Les 2 principaux points de l'accord NAO 2018 Galitt qui a été signé par la CFDT et FO.

- **Augmentation d'au moins 2 % en 2019 de tous les Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise (ETAM)**

La direction s'engage à ce que l'ensemble des ETAM, exclusion faite des apprentis et des alternants, bénéficient d'une augmentation de salaire au moins égale à **2% en 2019**.

- **Engagement qu'au moins 90% des cadres bénéficieront d'une augmentation de leur salaire fixe en 2019 d'au moins 1,5%**

Sont exclus de ce calcul, les salariés entrés dans l'entreprise depuis le 1er juillet 2018 inclus, les alternants, les salariés qui disposent d'une rémunération variable contractualisée, les salariés dont la rémunération brute a été augmentée depuis de 1er juillet 2018 inclus, les salariés en contrat à durée déterminée ainsi que les salariés en préavis.

- Un autre point important que la CFDT a grignoté (NAO 2016 puis 2017) : **application aux ETAM du minimum conventionnel augmenté de 10%.**



LA CFDT NÉGOCIE POUR VOUS

TÉLÉTRAVAIL...
DROIT À LA
DÉCONNEXION...
BIEN-ÊTRE ET
RECONNAISSANCE...

VOUS VOULEZ
MON BURN-OUT
OU QUOI ???...



Afin de nous permettre de continuer à vous informer, conseiller et défendre, **VOTEZ CFDT aux prochaines élections (fin 2019) !**

Pour les adhérents CFDT, [Réponse à la carte](#), pour répondre à toutes vos questions !